

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR
1.1 Identification du produit :
Nom commercial : INSECTICIDE LAGON® 480 E

1.2 Usages recommandés : INSECTICIDE DU GROUPE 1B

1.3 Distribué par :

 LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.
 789 DONNYBROOK DRIVE • DORCHESTER, ONTARIO N0L 1G5

1.4 Numéro d'urgence 24 h (Chemtrec) : 1-800-424-9300 (Sans frais)

Autre numéro d'urgence : 1-800-561-8273

Services techniques de Loveland : 1-800-328-4678

Centre national d'intervention d'urgence de la Garde côtière américaine : 1-800-424-8802

2. IDENTIFICATION DES RISQUES
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë - Ingestion	Catégorie 3	H301
Dommage/Irritation oculaire	Catégorie 2A	H319
Toxicité aiguë - Cutanée	Catégorie 4	H312

2.2 Éléments d'étiquetage

Termes d'avertissement :
Codes de danger :
DANGER
 H301 – Toxique en cas d'ingestion.
 H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.
 H312 – Nocif par contact cutané.

Conseils de prudence :
 (Prévention)

 P264 – Se laver soigneusement les mains, le visage et la peau après manipulation.
 P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
 P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P210 – Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

Conseils de prudence :
 (Intervention)

 P301+P310 – EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P321 – Traitement spécifique (voir la section REMARQUES AU MÉDECIN sur l'étiquette du produit).
 P330 – Rincer la bouche.
 P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevées facilement. Continuer à rincer.
 P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 P302+P350 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
 P312 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P362 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370+P378 – En cas d'incendie : utiliser un le moyen approprié pour combattre l'incendie.

Conseils de prudence
 (Entreposage)

 P405 – Garder sous clé.
 P403+P235 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence :
 (Élimination)

P501 – Éliminer le contenu/récipient en respectant la réglementation locale, provinciale et nationale.

2.3 Autres dangers
 Aucun connu.

-

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

3.2 Mélanges

Ingrédients chimiques	N° de CAS	Concentration
Diméthoate	60-51-5	480 g é.a./L 45,2 [%]
Cyclohexanone	108-94-1	38,00
Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques légers	64742-95-6	10,8

Les ingrédients qui ne sont pas répertoriés de façon précise sont sans danger, de propriété exclusive ou de nature confidentielle.

4. PREMIERS SOINS

4.1 Descriptions des mesures de premiers soins

Recommandation générale : Consulter un médecin en cas de symptômes.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Si la personne incommodée est capable d'avaler, lui faire boire un verre d'eau à petites gorgées. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

En cas de contact avec la peau/vêtements :
Retirer tous les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement à administrer.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement à administrer.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes : Toxique en cas d'ingestion. Ce produit peut causer une inhibition de la cholinestérase. Cause une irritation oculaire. Nocif par contact cutané.

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers éventuels

Traitement : Ce produit contient des distillats de pétrole.

POUR TOUTE URGENGE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1-800-561-8273.

Avoir l'étiquette, le contenant ou le nom du produit ainsi que son numéro d'homologation de produit antiparasitaire lorsqu'on cherche à obtenir des soins médicaux.

REMARQUES POUR LE MÉDECIN : Ce produit est un insecticide organophosphoré, un inhibiteur de la cholinestérase. L'atropine est l'antidote à privilégier mais elle doit être administrée seulement en présence des symptômes d'inhibition de la cholinestérase. Dans les cas graves, le chlorure de Pralidoxime (2-PAM/protopam) peut aussi être utilisé comme antidote en combinaison avec l'atropine. Utiliser le produit selon les directives inscrites sur l'étiquette. Déterminer la cholinestérase du sérum et RBC. L'emploi de morphine, de théophylline, d'aminophylline, de phénothiazine, de réserpine, de furosémide ou d'acide éthacrynique est contre-indiqué dans les cas d'intoxication aux composés organophosphorés. Administrer des fluides par voie intraveineuse avec précaution, au besoin, pour réhydrater la personne atteinte. Les symptômes d'inhibition de la cholinestérase comprennent maux de tête, étourdissements, vision brouillée, faiblesse, nausées, crampes, diarrhée, inconfort dans la poitrine, nervosité, transpiration, myosis, larmolement, salivation, œdème pulmonaire, fibrillation incontrôlable, convulsions, coma et perte des réflexes et du contrôle des sphincters..

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser un agent extincteur approprié pour lutter contre le feu. Mousse, dioxyde de carbone (CO₂), produit chimique sec, jet léger ou brouillard d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers durant la lutte contre le feu :

Des oxydes de soufre, des composés phosphorés, du monoxyde de carbone et d'autres matériaux dangereux inconnus peuvent être formés durant un incendie.

5.3 Équipement de protection et précautions particuliers pour les pompiers

Équipement de protection particulier pour les pompiers :

Les personnes combattant un feu important impliquant des produits chimiques devraient porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire l'accès aux personnes dont la présence est inutile.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection individuelle et mesures d'urgence

Précautions personnelles :

Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation et le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection appropriés.

6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Ne pas appliquer directement sur l'eau, les endroits recouverts d'eau de surface ou les zones intertidales situées sous la ligne moyenne des hautes eaux, sous réserve de ce qui est mentionné sur les étiquettes appropriées. La dérive et le ruissellement à partir des zones traitées peuvent représenter un risque pour les organismes aquatiques des zones environnantes. Ne pas contaminer les plans d'eau lors de l'élimination de l'eau de lavage et de rinçage de l'équipement.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Déversements majeurs : Stopper le déversement si c'est possible de le faire sans risque. Endiguer le matériel déversé si possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des contenants appropriés. Après récupération du produit déversé, bien rincer la zone touchée avec de l'eau.

Déversements mineurs : Absorber le produit déversé avec une matière absorbante (p. ex. tissu, laine). Bien nettoyer la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais remettre les produits déversés dans les contenants d'origine pour réutilisation.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Conseils pour une manipulation sécuritaire :

Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement après manipulation si les pesticides entrent à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire

Exigences pour les lieux de stockage et les contenants :

Ne pas utiliser, verser, répandre ou entreposer le produit près d'une source de chaleur, d'étincelles ou de flammes nues. Ne pas exposer directement aux rayons de soleil. Expédier ou conserver à des températures entre 4 °C et 30 °C et bien mélanger avant l'utilisation. Ne pas contaminer l'eau, les aliments de consommation humaine et la nourriture pour animaux durant l'entreposage.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE
8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE
LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

Ingrédients	Type	Valeur
Cyclohexanone	VEMP (valeur d'exposition moyenne pondérée)	20 ppm (Peau)
Cyclohexanone	VECT (valeur d'exposition à court terme)	50 ppm (Peau)
Triméthyl-1,2,4 benzène	VEMP	25 ppm

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLE) de OSHA U.S.

Ingrédients	Type	Valeur
Cyclohexanone	VEMP	50 ppm

Valeurs limites d'exposition biologique

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Ingrédients	Valeur	Échantillon
Aucun ingrédient listé		

8.2 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION
Mesures d'ingénierie :

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Le port de lunettes de protection ou de lunettes pourvues d'écrans latéraux de protection est recommandé.
Protection de la peau : Chemise à manches longues et pantalon long. Chaussettes et chaussures. Gants résistants aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer.
Protection respiratoire : Non requise de façon générale. Si des appareils de protection respiratoire sont utilisés, un programme devrait être mis en place pour assurer leur conformité aux règlements OSHA pour l'usage d'un appareil respiratoire (29 CFR 1910. 134).

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1 APPARENCE :

Liquide.

ODEUR :

Odeur de solvant et de thiol (mercaptan) légère.

SEUIL OLFACTIF :

Aucune donnée disponible.

COULEUR :

Ambre clair à jaune.

pH :

3,59 (solution à 5 %)

POINT DE FUSION / POINT DE CONGÉLATION : Aucune donnée disponible.

POINT D'ÉBULLITION :

Aucune donnée disponible.

POINT D'ÉCLAIR :

44 °C (coupelle fermée).

INFLAMMABILITÉ (solide, gaz) : Aucune donnée disponible.

LIMITES SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSION : Aucune donnée disponible.

TENSION DE VAPEUR :

Aucune donnée disponible.

SOLUBILITÉ :

Soluble.

COEFFICIENT DE PARTAGE, n-OCTANE/EAU : Log K_{ow} 0,704 (diméthoate technique).

POINT D'AUTO-INFLAMMATION : Aucune donnée disponible.

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : Aucune donnée disponible.

VISCOSITÉ :

Aucune donnée disponible.

POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) : 1,08 g/mL

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 1,08 kg/L

Remarque : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
10.1 Réactivité

Stable.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions normales de température.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible. Ne se polymérisera pas.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur excessive. Ne pas conserver près d'une source de chaleur ou d'allumage.

10.5 Substances incompatibles

Éviter le contact avec les agents acides forts, les bases ou les agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des oxydes de soufre, des composés phosphorés, du monoxyde de carbone et d'autres matériaux dangereux inconnus peuvent être formés.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
11.1 Voies d'exposition probables

Ingestion. Contact avec les yeux. Absorption cutanée. Contact avec la peau.

CL₅₀ (rat) : > 5,34 mg/L (4 h).

Toxicité orale aiguë DL₅₀ (rat) : 425 mg/kg.

Toxicité cutanée aiguë DL₅₀ (lapin) : 2020 mg/kg

Estimations de toxicité aiguë : Aucune donnée disponible.

Irritation cutanée (lapin) : Irritation légère.

Irritation des yeux (lapin) : Irritation substantielle mais temporaire des yeux.

Toxicité spécifique à un organe cible : Peau, système nerveux central, foie, reins.

Aspiration : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée (cobaye) : N'est pas un sensibilisant.

Potentiel carcinogène : CIRC 2B (peut-être cancérigène pour l'humain).

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune donnée disponible.

Effets interactifs : Aucun connu.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES
12.1 Écotoxicité

Ce produit peut être toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. On ne doit toutefois pas exclure que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement. Les renseignements ci-dessous sont fondés sur l'ingrédient technique Diméthoate.

Données écologiques
Produits

Diméthoate

Espèces

Truite arc-en-ciel

Daphnia magna

Abeilles domestiques

Abeilles domestiques

Résultats des tests

 CL₅₀ 96 heures – 30,2 mg/L

 CE₅₀ 48 heures – 2,00 mg/L

 DL₅₀ orale - 0,15 µ/abeille

 DL₅₀ contact - 0,10 µ/abeille

La dérive et le ruissellement peuvent avoir des effets indésirables sur les plantes non visées par le traitement.

Ne pas appliquer directement sur aucun plan d'eau.

Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.

Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques favorisent la dérive hors de la zone visée par le traitement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Le diméthoate est biodégradable. Il se dégrade rapidement dans l'environnement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Ne se produit pas.

12.4 Mobilité dans le sol

Potentiellement mobile mais relativement instable.

12.5 Autres effets indésirables

Évaluation : Aucune donnée disponible.

13. ÉLIMINATION
13.1 Méthodes de traitement des déchets

Contenants recyclables : NE PAS réutiliser le contenant à d'autres fins. Ce contenant est recyclable et doit être éliminé à un point de collecte des contenants. Communiquer avec son détaillant/distributeur local ou sa municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'emporter le contenant au site de collecte : faire un triple rinçage du contenant, ou le rincer avec de l'eau sous pression, puis disposer des rinçures conformément aux exigences provinciales. Rendre le contenant impropre à toute nouvelle utilisation. S'il n'y a pas de site de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.

Contenants retournables à remplissage multiple :

Le contenant vide doit être retourné au point de vente (distributeur/détaillant) pour élimination. Il doit être rempli de nouveau par le distributeur/détaillant avec le même produit. NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT
14.1 Transport terrestre

Description TMD : UN3017, PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ, LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE, (DIMÉTHOATE, CYCLOHEXANONE), 6.1, (3) III

Description DOT : RQ UN3017, PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ, LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE, (DIMÉTHOATE, CYCLOHEXANONE), 6.1, (3) III GUIDE ERG 131

Classification fret par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS, NOI OU EXTERMINATEURS DE VERMINE, ANIMAL OU VOLAILLE, NOI ; POISON (NMFC 102100 ; CLASSE : 77.5)

15. RÉGLEMENTATION
15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS:

NFPA				HMIS	
2	Santé	0	Moindre	2	Santé
2	Inflammabilité	1	Légère	2	Inflammabilité
1	Instabilité	2	Modérée	1	Réactivité
		3	Élevée	1	ÉPI
		4	Grave		

Classement des dangers/Signalement SARA

Catégorie de danger SARA III :	Immédiat	<u>0</u>	Feu	<u>0</u>	Relâchement soudain de la pression	<u>N</u>
	Différé	<u>0</u>	Réactif	<u>N</u>		

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Diméthoate (CAS : 60-51-5) 10 lb; Cyclohexanone (CAS : 108-94-1) 5000 lb.

SARA, Titre III, section 313 : Diméthoate (CAS : 60-51-5) 45,2 %; Triméthylbenzène (CAS : 95-63-6) 3,2 % maximum; Xylène (CAS : 1330-20-7) 0,3 % maximum; Cumène (CAS : 98-82-8) 0,2 % maximum.

Inscription au registre RCRA : P044.

Proposition 65 de la Californie : Sans objet.

SIDMUT (Canada) : Les produits antiparasitaires sont exemptés des lois concernant le SIMDUT. Classés dans la catégorie D2B. Comité consultatif sur les pesticides de l'Ontario (CCPO) - rencontre 3

Lire l'étiquette homologuée, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant de manipuler ce produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est sujet à diverses exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Ces exigences peuvent varier selon les critères de classification et les renseignements sur les dangers potentiels requis pour produire des fiches de données de sécurité uniformes et conformes au SGH. Ci-après, l'élément visuel sur les dangers potentiels devant être affiché sur l'étiquette de ce produit antiparasitaire.



AVERTISSEMENT

POISON



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LAGON® 480 E LPA 9382

N° FDS : 9382-18-LPI

Révisions à la FDS : FORMAT

Date de publication : 12/05/2018

Remplace : 09/12/2015

16. AUTRES INFORMATIONS

STATUT DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE : Révision du format.

PRÉPARÉ PAR : Service de l'intendance et des affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Service de santé environnementale et de sécurité

N° D'HOMOLOGATION en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires : 9382

® Lagon est une marque déposée de Loveland Products, Inc.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.